

cela puisse être plus cher. Voilà pourquoi nous tenons à un examen de ces trajets. Nous avons déjà commencé à le faire et nous aurions pu supprimer quelques-unes de ces lignes, mais nous n'avons pas voulu en priver les gens. Cependant, nous y pensons.

En conclusion, je sais que mon ami examine honnêtement les problèmes qui se posent. Je ne conteste pas l'honnêteté ou l'équité des députés d'en face, mais il ne faut pas oublier que le déficit nous restreint énormément et que les ressources de Transports Canada sont très limitées. Nous n'avons pas grand-chose pour financer le système. Si nous avançons 650 millions de dollars, si nous accordions davantage de fonds pour une proposition quelconque, ce serait dramatique, non seulement pour les transports, mais aussi pour le déficit. J'espère que nous pourrions un jour transmettre un autre message aux Canadiens au sujet des déficits et des coupures et le maintenir pendant six mois.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, en réponse ce matin à une question du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, le ministre a commencé par dire qu'on n'avait pas précisé la durée du moratoire. Il a semblé laisser entendre que si la durée en était déterminée, il serait disposé à accepter la motion.

Pourrait-on au moins observer un moratoire jusqu'à ce que la commission ait présenté son rapport et qu'il ait eu le temps d'en examiner les recommandations, en toute justice pour le processus?

Le ministre a parlé d'importante intervention chirurgicale. Par analogie, il en conviendra, on ne commence pas par amputer la jambe d'un patient pour ensuite appeler le médecin et lui demander si l'opération était à l'origine indiquée. Ce ne serait pas la bonne façon de procéder.

Je voudrais savoir si le ministre serait disposé à envisager un moratoire au moins jusqu'à ce que la commission royale d'enquête ait eu le temps de faire son étude et de présenter son rapport et qu'il ait eu le temps d'en examiner les recommandations.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'ai bel et bien dit pendant la période des questions que je n'avais bien sûr pas l'intention d'accepter quelque moratorium que ce soit. C'est une question fondamentale. C'est une question de ressources. Après le 15 janvier, il y aurait des coûts à payer et je n'ai pas les moyens de les payer.

Les crédits

Si j'ai donné l'impression que j'accepterais un moratoire ou si j'ai dit qu'on n'en précisait pas la durée, c'était essentiellement et exclusivement pour déterminer l'étendue des coûts. Le député a parlé d'attendre jusqu'à ce que la commission ait remis son rapport. Cela veut dire environ un an et demi, 18 mois au minimum, avant le rapport provisoire. Qu'est-ce que cela représenterait: deux, trois ou quatre cents millions de dollars? Voilà le montant que cela peut représenter. Nous n'avons pas cet argent.

Encore une fois, quand on parle de moratoire, on parle d'argent. Nous pourrions dire, comme le fait observer le rapport, que nous pourrions interpréter les chiffres différemment, et ainsi de suite. Nous pouvons soutenir ce que nous avons dit. Les chiffres que nous avons sont bons et solides, mais au bout du compte, quand on parle de moratoire, c'est toujours une question d'argent.

Chaque fois que je demande où nous allons prendre l'argent, on ne peut que répondre que nous allons sabrer ailleurs, disons dans les taux d'intérêt. Je crois que nous devons nous rendre compte qu'il n'est pas possible aujourd'hui, compte tenu des ressources dont nous disposons, d'éviter la décision que nous avons prise.

Je demande à mon collègue et à tous les Canadiens de comprendre que ce n'est pas facile, qu'il s'agit fondamentalement d'un sacrifice que nous devons faire, mais en même temps, je crois que nous travaillons pour l'avenir des transports en nous assurant que nous serons capables de les moderniser.

Nous avons déjà un réseau national, viable et à prix abordable, mais nous pourrions en faire un réseau plus national, plus viable, selon la décision que prendra la commission. Nous avons besoin de cet argent à défaut duquel nous risquons, dans deux ans, d'avoir à supprimer tous les services, ce que je ne souhaite évidemment pas.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je sais que le ministre n'a pas utilisé la totalité de son temps de parole. Puis-je demander le consentement unanime pour lui poser une petite question?

M. le vice-président: Très bien.

M. Blaikie: Je voudrais interroger le ministre à propos d'une question dont il est au courant parce qu'elle a été soulevée lors d'une réunion qu'il a eue avec le ministre des Transports du Manitoba. Il s'agit du service assuré aux localités éloignées de villégiature situées entre Winnipeg et Farlane, en Ontario. Dans sa déclaration, le ministre s'est engagé à maintenir le service dans les régions éloignées. Je suppose que par «régions éloignées» on